

Saint-Orens de Gameville

Direction de la Planification et de l'Urbanisme
Service de la Réglementation Urbaine

Plan Local d'Urbanisme

1ère Révision du PLU

approuvée par DCC du 27/06/2013

5 - Annexes

5.3 - Autres Annexes

5.3.3 - Périmètre d'étude T.C.S.P. sur la RD2 au titre de l'article L.111-10 du C.U.

Saint-Orens de Gameville
www.ville-saint-orens.fr

aua/Toulouse aire urbaine

toulouse métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE

Toulouse Métropole
6, Rue René Leduc - B.P. 35 821
31505 Toulouse Cedex 5
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01
www.toulouse-metropole.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

***

Séance du 15 Décembre 2006

9 - PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS
9.1 – Projet de TCSP RD2 Sud Commune de Toulouse

- **Prise en considération de la mise à l'étude du projet de TCSP.**
- **Instauration d'un périmètre d'étude permettant l'application du sursis à statuer.**

L'an deux mille six, le 15 décembre, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND TOULOUSE

Etaient présents :
MM. ATSARIAS, BEYNEY, BOUSCATEL, CARNEIRO, KELLER, MOUDENC, PAIX, SOLERA.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :
MM. DIEBOLD, DOUSTE BLAZY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Empêchés d'assister à la séance et a donné pouvoir :
M. LAVIGNE.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etait présent :
M. FOUCHOU LAPEYRADE.

SMTC | Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine
7, esplanade Compans-Caffarelli - BP 61 - 31902 Toulouse CEDEX 9
Tél : 05 67 77 80 80 - Fax : 05 67 77 80 01
Site : http://www.tisseo.fr

Le Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine ainsi que le Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération toulousaine ont été approuvés respectivement en date du 18 décembre 2000 et du 12 juin 2001. En application du Code de l'Urbanisme, toute modification, révision ou élaboration de POS/PLU doit être compatible avec les orientations de ces deux documents supra communaux.

Tant au SDAT qu'au PDU est inscrit un projet de transport en commun en site propre dit « RD2 Sud », sur les communes de Toulouse et de Saint-Orens. Les études de faisabilité ont été enclenchées en 2003.

Sur la commune de Saint-Orens, un périmètre d'étude a été mis en place sur la RD2 par délibération en date du 18 octobre 2004, entre le lycée et la limite communale avec Toulouse.

Sur la commune de Toulouse, un périmètre d'étude a été mis en place sur l'intégralité du tracé de la Liaison Multimodale Sud-Est, par délibération en date du 2 juin 2005.

Or, conformément aux SDAT et PDU approuvés, les projets de TCSP RD2 Sud et de la Liaison Multimodale Sud-Est se connectent à hauteur du futur giratoire Liaison Multimodale Sud-Est / RD2.

Pour cette raison, et afin que d'éventuels projets ne viennent pas compromettre ou rendre plus onéreuse la mise en œuvre du projet de TCSP RD2 Sud, il est proposé le long de la RD2 route de Revel, entre le futur giratoire Liaison Multimodale Sud-Est / RD2 (positionné entre les carrefours RD2 / Chemin de Cayras et RD2 / rue des Clématites) et le rond-point des Champs Piasons, sur la commune de Toulouse, la création d'un périmètre d'étude, délimitant le périmètre à l'intérieur duquel toute demande de travaux pourra éventuellement faire l'objet d'un sursis à statuer, s'il s'avérait que ces travaux puissent compromettre ou compliquer la réalisation du projet.

Ce périmètre d'étude vient par conséquent s'inscrire entre les périmètres d'études d'ores et déjà mis en place pour le projet de TCSP Liaison Multimodale Sud-Est sur Toulouse et le projet de TCSP RD2 Sud sur Saint-Orens.

De façon à faire appliquer ce dispositif, il faut en préalable, en application des dispositions de l'article L 111-10 du Code de l'Urbanisme que le SMTC prenne en considération le projet d'aménagement sur le territoire communal de Toulouse. Cette prise en considération fera ensuite l'objet d'une publicité dans deux journaux locaux publiés dans le département puis sera notifiée au Préfet pour être rendue exécutoire.

*
* *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

ARTICLE 1 : PREND EN CONSIDERATION la mise à l'étude d'une opération de TCSP RD2 Sud portant sur les terrains compris dans le périmètre délimité au plan annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : DIT que les mesures de publicité seront prises dans deux journaux locaux en préalable à la notification par le Préfet du périmètre d'étude.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise :
- à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.
- à Monsieur le Maire de Toulouse
- à Monsieur le Maire de Saint-Orens.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc Moudenc

Jean-Luc MOUDENC
Maire de Toulouse

Acte certifié Exécutoire
Publié le :
Affiché le : - 3 JAN. 2007
Notifié le :
Le Président,

Le Président,

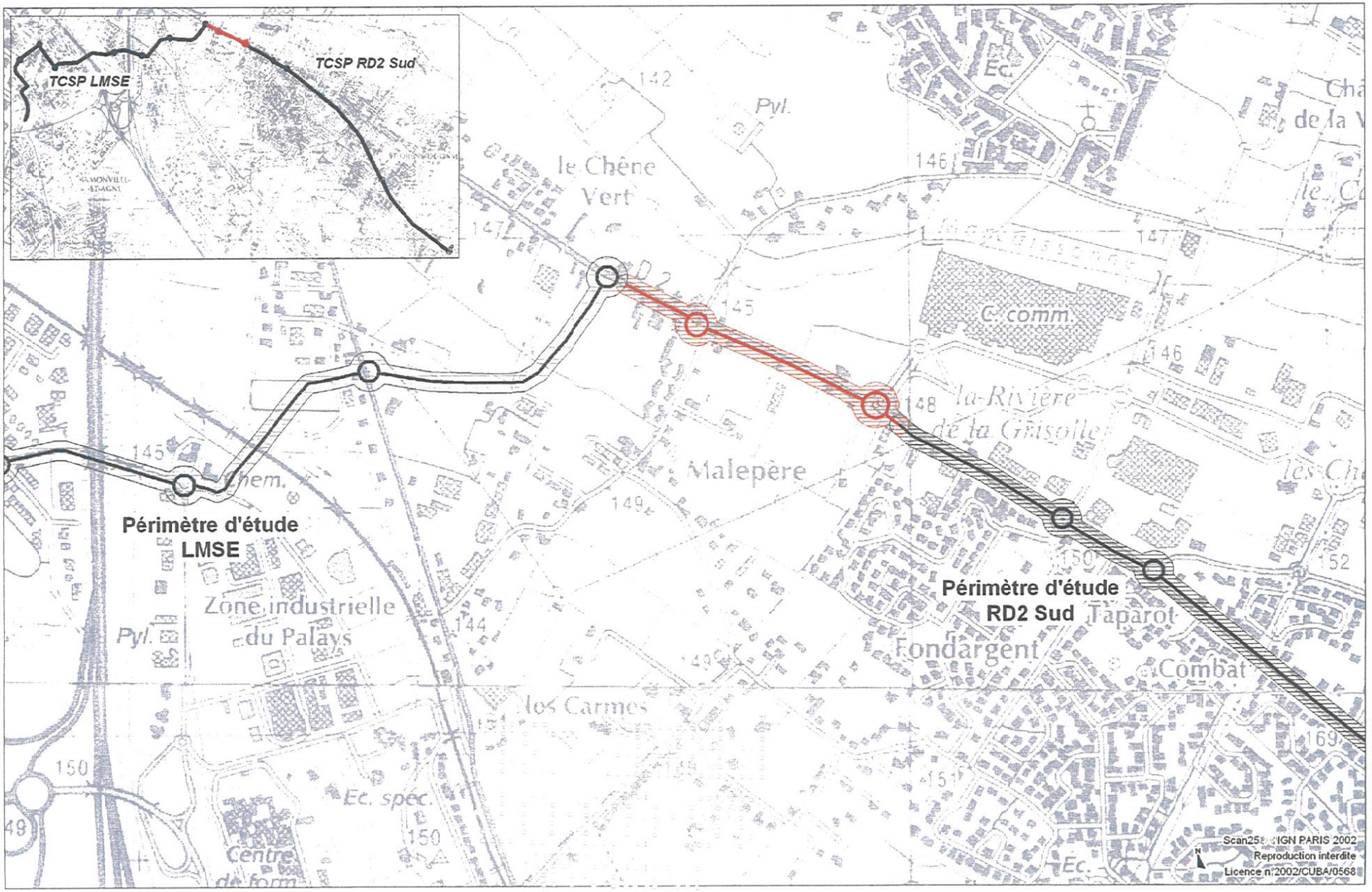
Jean-Luc MOUDENC

TCSP RD2 Sud : nouveau périmètre d'étude

(zone de part et d'autre de l'axe : 20 mètres)

Planche 1/1

Echelle 1/10 000



Scan25® IGN PARIS 2002
Reproduction interdite
Licence n°2002/CUBA/0568
© Tisséo SMTC - Novembre 2006 - CD/AA

REÇU
le 08 NOV. 2004
PRÉFECTURE de la HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE

* * *

Séance du 18 Octobre 2004

9 - PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS
9.3 – Projet de TCSP sur la RD 2 Sud, commune de Saint-Orens.

- **Mise à l'étude du projet**
- **Instauration d'une bande d'étude permettant l'application d'un sursis à statuer.**

L'an deux mil quatre, le 18 Octobre, dans la salle de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND TOULOUSE :

Etaient présents :
MM. MOUDENC, ATSARIAS, BEYNEY, COPPEY, KELLER, LLORET, SEMPE.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :
MM. BOUSCATEL, DOUSTE BLAZY, PAIX.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE :

Etaient présents :
MM. BARDOU, BERTRAND, FILLOLA, MIRASSOU, PIGNARD, MME TOUCHEFEU.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :
MMES FLOUREUSSES, MARTINEL, MM. LEPINAY, RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :
Etait présent :
M. LAVIGNE.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :
Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :
Monsieur ESCOULA.

Le Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine ainsi que le Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération toulousaine ont été approuvés respectivement en date du 18 décembre 2000 et du 12 juin 2001. Depuis ces dates, toutes modification, révision et élaboration de POS/PLU doivent être compatibles avec les orientations de ces deux plans.

Tant au SDAT qu'au PDU est inscrit un projet de transport en commun en site propre sur la RD 2 Sud, en rabattement sur la ligne B du métro – station Ramonville-Buchens via la future Liaison Multimodale Sud-Est (LMSE) intégrant dans sa réalisation un site réservé à la circulation des transports en commun.

Si des emplacements réservés figurent au POS de Toulouse pour la ligne B et le projet de LMSE, aucune disposition permettant de préserver l'avenir et répondant à la réalisation du projet de TCSP sur la RD 2 Sud n'existe au PLU de Saint-Orens.

Dans ce but, il a été demandé dans l'article 2 de la délibération 2004.09.09.7.2 en date du 20 septembre 2004 donnant avis sur le projet de révision du PLU de Saint-Orens, d'inscrire une bande d'étude de 20 mètres de large à partir de l'axe de la voirie, depuis le lycée de Saint-Orens jusqu'à la limite communale avec Toulouse, délimitant le périmètre à l'intérieur duquel toute demande de travaux pourra éventuellement faire l'objet d'un sursis à statuer, s'il s'avérait que ces travaux puissent compromettre ou compliquer la réalisation du projet.

Toutefois, de façon à faire appliquer ce dispositif, il faut au préalable, en application des dispositions de l'article L 111-10 du Code de l'Urbanisme, que le SMTC délibère sur la mise à l'étude du projet, notifie sa décision au Préfet et fasse état dans deux journaux locaux de cette décision.

Par conséquent, il est proposé au Comité Syndical d'arrêter la mise à l'étude du projet de TCSP RD 2 Sud.

*

* *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

ARTICLE 1 : ARRETE la mise à l'étude du projet de TCSP sur la RD 2 Sud.

ARTICLE 2 : DIT que cette décision sera notifiée au Préfet.

ARTICLE 3 : DIT que les mesures de publicité seront prises dans deux journaux locaux.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise :
- à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité,
- à Monsieur le Président du Grand Toulouse
- à Monsieur le Maire de Saint-Orens.

Acte certifié Exécutoire
Publié le :
Affiché le :
Notifié le : - 8 NOV. 2004
Le Président,
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC

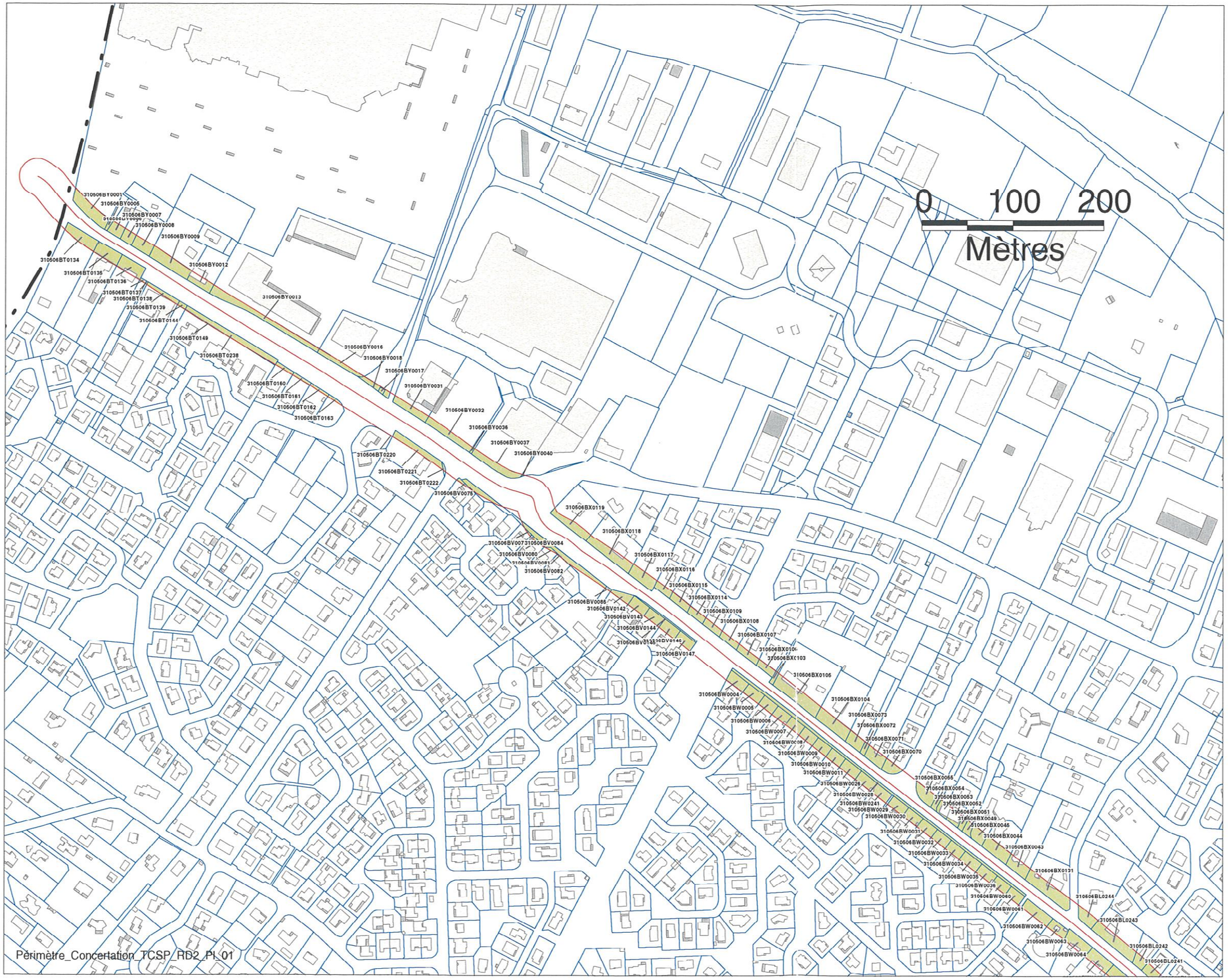
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc Moudenc

Jean-Luc MOUDENC
Maire de Toulouse

TCSP RD2 Sud, commune de Saint-Orens de Gameville
Bande d'étude : 20 m de part et d 'autre de l'axe de la route



Aire d'étude

Axe de la RD 2 actuelle

Bande d'étude : 20 m de part et d'autre de la RD 2

Découpage administratif

Découpage parcellaire

Parcelles situées dans la bande d'étude : 20 m de part et d'autre de l'axe de la route

Bâtiments existants

Maisons, Immeubles, Centre-Commerciaux, Collèges, Lycées, etc...

Hangars

Planche 1

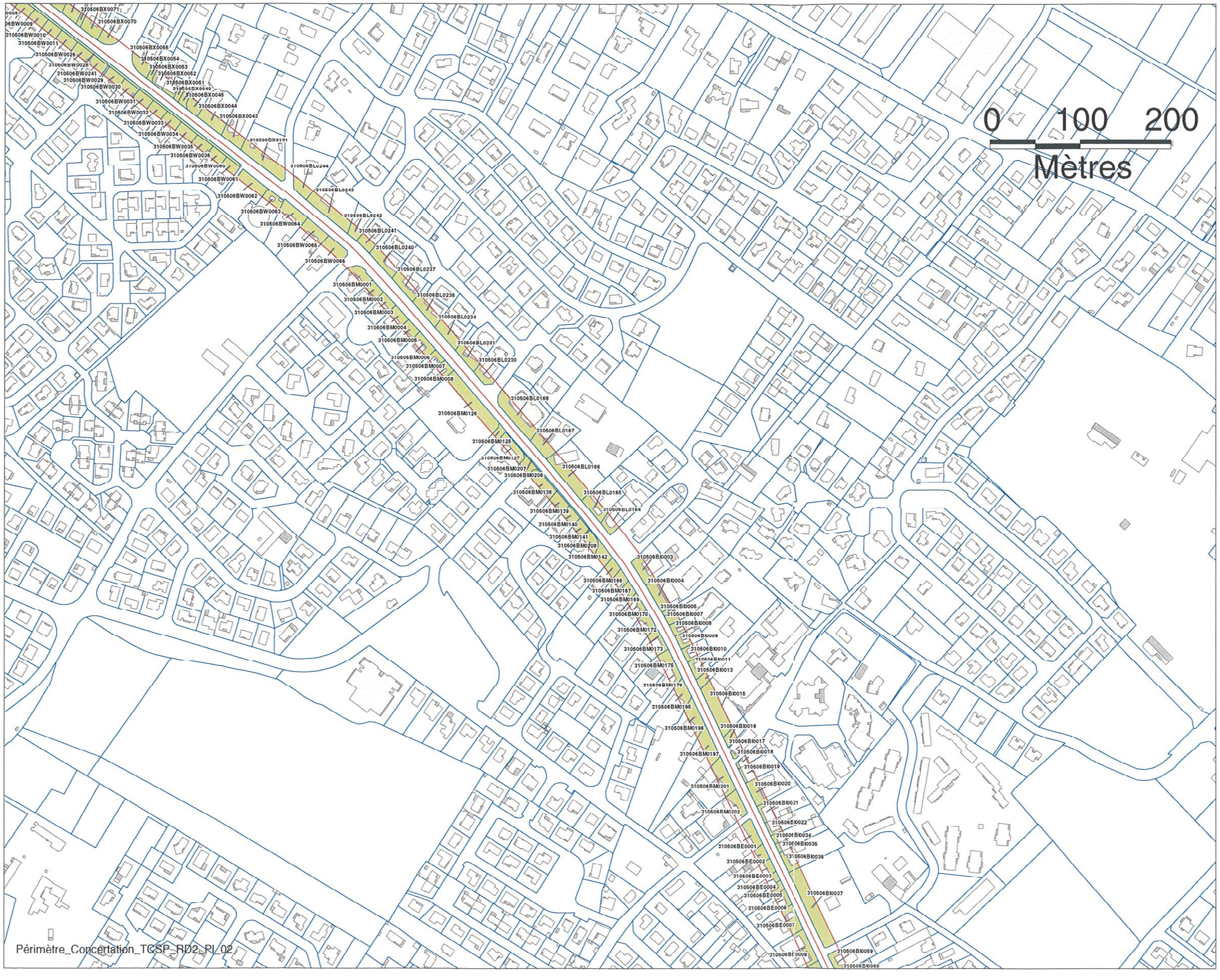
Document de travail

Juillet 2004

tissée

auat toulouse aire urbaine

TCSP RD2 Sud, commune de Saint-Orens de Gameville
Bande d'étude : 20 m de part et d 'autre de l'axe de la route



Aire d'étude

Axe de la RD 2 actuelle

Bande d'étude : 20 m de part et d'autre de la RD 2

Découpage administratif

Découpage parcellaire

Parcelles situées dans la bande d'étude : 20 m de part et d'autre de l'axe de la route

Bâtiments existants

Maisons, Immeubles, Centre-Commerciaux, Collèges, Lycées, etc...

Hangars

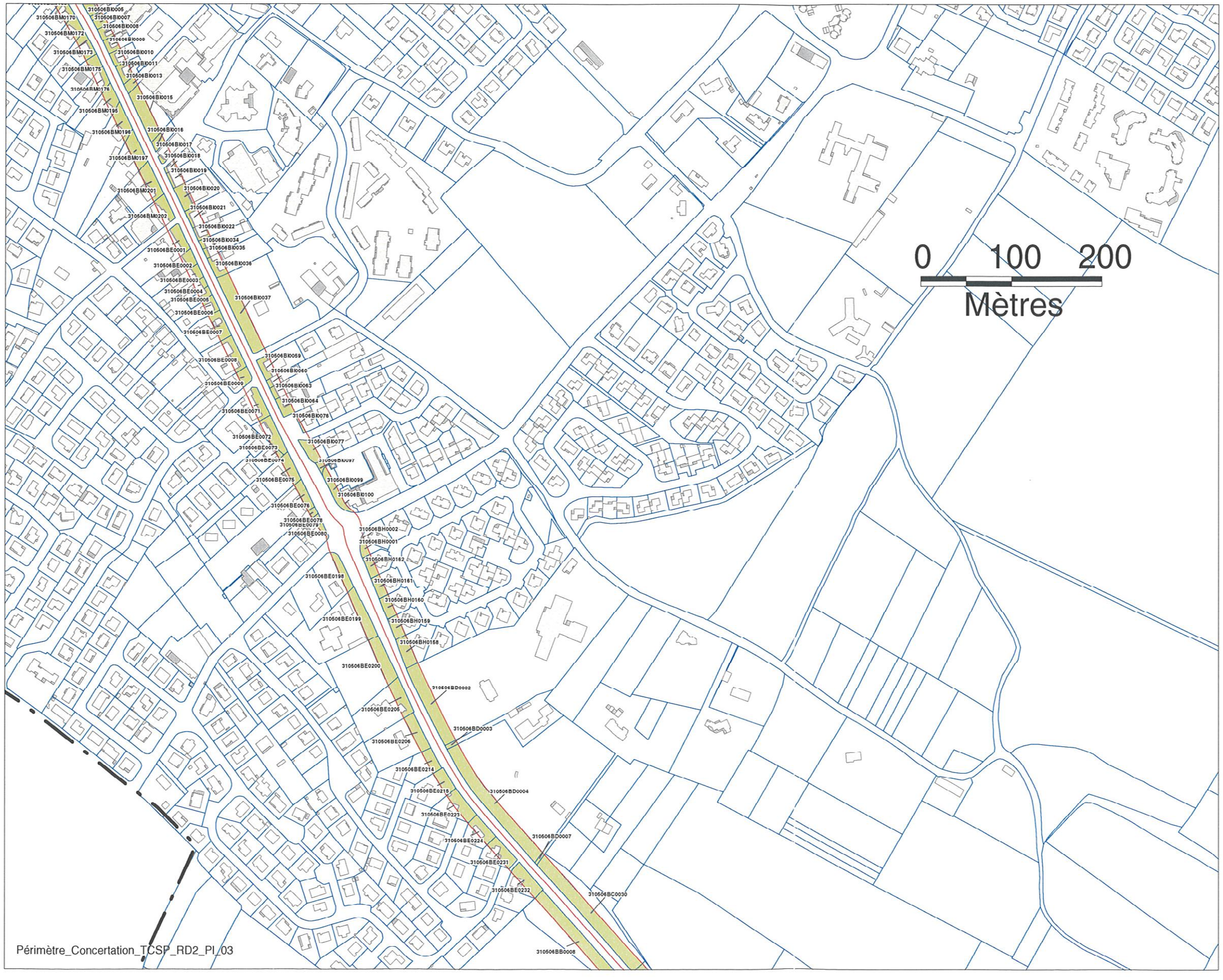
Planche 2

Document de travail

Juillet 2004

Périmètre_Concertation_TCSP_RD2_Pl_02

TCSP RD2 Sud, commune de Saint-Orens de Gameville
Bande d'étude : 20 m de part et d 'autre de l'axe de la route



Aire d'étude

Axe de la RD 2 actuelle

Bande d'étude : 20 m de part et d'autre de la RD 2

Découpage administratif

Découpage parcellaire

Parcelles situées dans la bande d'étude : 20 m de part et d'autre de l'axe de la route

Bâtiments existants

Maisons, Immeubles, Centre-Commerciaux, Collèges, Lycées, etc...

Hangars

Planche 3

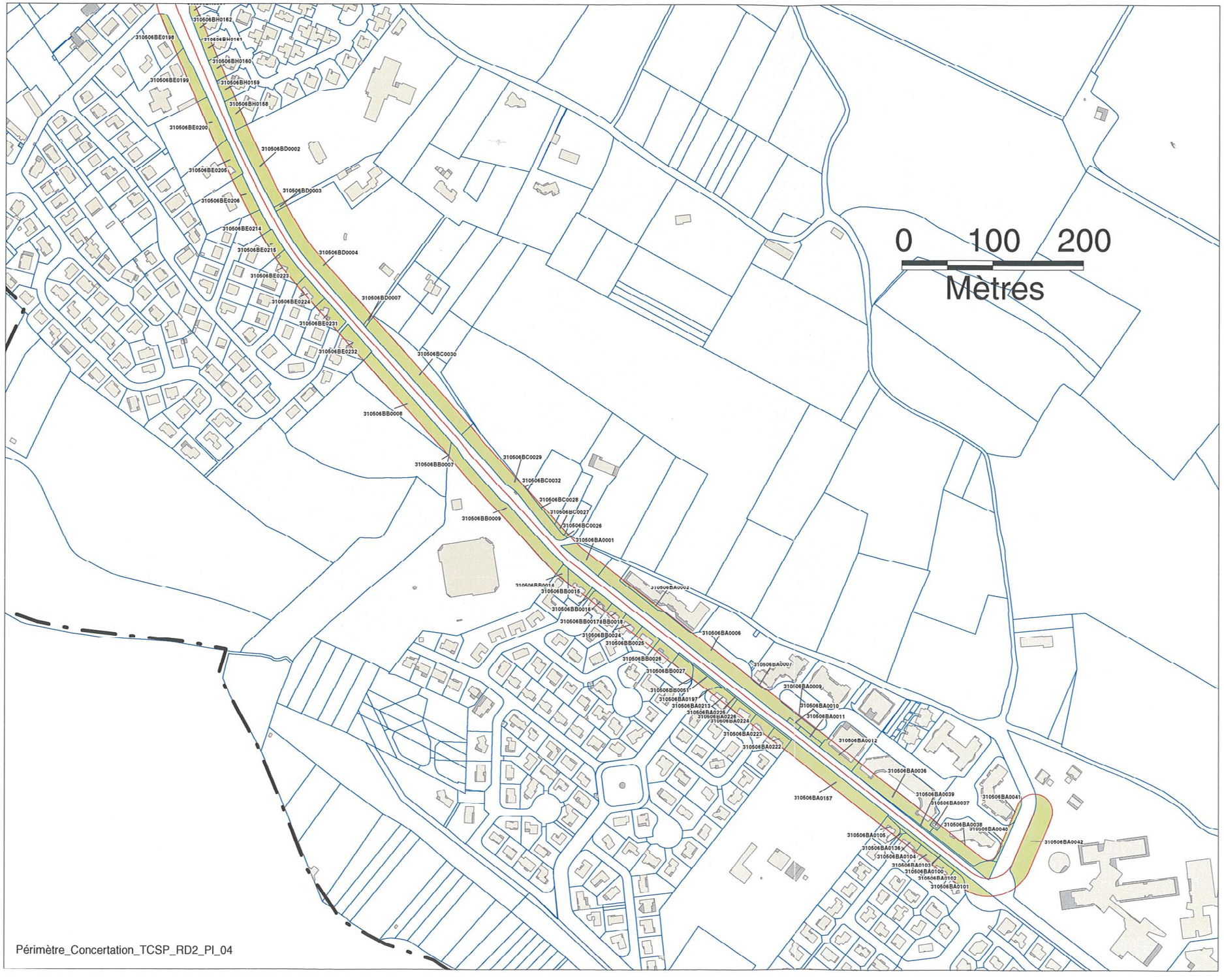
Document de travail

Juillet 2004

tisséo

auat toulouse aire urbaine

TCSP RD2 Sud, commune de Saint-Orens de Gameville
Bande d'étude : 20 m de part et d 'autre de l'axe de la route



Périmètre_Concertation_TCSP_RD2_Pl_04

Aire d'étude

Axe de la RD 2 actuelle

Bande d'étude : 20 m de part et d'autre de la RD 2

Découpage administratif

Découpage parcellaire

Parcelles situées dans la bande d'étude : 20 m de part et d'autre de l'axe de la route

Bâtiments existants

Maisons, Immeubles, Centre-Commerciaux, Collèges, Lycées, etc...

Hangars

Planche 4

Document de travail

Juillet 2004

tisséo

auat toulouse aire urbaine